

MONTOIT

PROCÉDURE D'ADMISSION ET D'ACCOMPAGNEMENT

RÉSIDENTIEL

La responsable éducative
Christine Torri-Gremaud
026 347 27 04

CONTACT AVEC LA RESPONSABLE ÉDUCATIVE

1^{ER} ENTRETIEN

Remise des documents

TEMPS DE RÉFLEXION

1 semaine

DÉCISION D'UNE DATE D'ENTRÉE

L'admission n'est possible que si l'indication « handicap » est validée par le SPS et que la demande d'admission est dûment remplie et signée

VISITE DES APPARTEMENTS

ACHATS, ORGANISATION DU LOGEMENT

DÉCISION D'UNE DATE D'ENTRÉE

ENTRÉE

Le contrat de collaboration doit être signé avant l'entrée

BILAN DE 3 MOIS

Décision de poursuite et fixation d'objectifs

BILAN TOUS LES 6 MOIS

Nouveaux objectifs

SORTIE

